

Faits saillants

Ce document présente les faits saillants du *Portrait statistique de la population avec incapacité – Région de la Côte-Nord – 2003* publié par l'Office des personnes handicapées du Québec. Ce portrait statistique contient un vaste éventail d'indicateurs compilés à partir de données fiables portant sur les différents aspects de la vie sociale, professionnelle et scolaire des personnes avec incapacité de la région. Mentionnons que ce document fait partie d'une série de portraits statistiques produits dans le but de dépeindre la situation des personnes ayant une incapacité dans chacune des régions sociosanitaires du Québec ; chacun d'eux contient des informations inédites de niveau régional sur cette population.

Prévalence des incapacités et des situations de handicap

Les données sur la prévalence des incapacités et des situations de handicap donnent un aperçu de l'ampleur de la population d'ensemble visée par les interventions sociales et de santé.

- ***Une prévalence des incapacités un peu plus faible chez les 15 à 64 ans, mais nettement plus élevée chez les aînés***

En 1998, 16 % de la population de 15 ans et plus vivant en ménage privé dans la région de la Côte-Nord présente une incapacité. Le taux d'incapacité est de 11 % chez les 15 à 64 ans et de 56 % chez les 65 ans et plus. Au Québec, c'est 17 % de la population de 15 ans et plus qui présente une incapacité. On remarque toutefois que le taux d'incapacité des aînés (65 ans et plus) de la région est nettement supérieur au taux noté chez ceux de l'ensemble du Québec. En effet, 56 % des aînés ont une incapacité alors qu'au Québec, ce taux est de 42 %. Le taux d'incapacité constaté chez les personnes de 15 à 64 ans est, quant à lui, légèrement inférieur à celui observé au Québec (11 % c.¹ 13 %). On observe la même tendance chez les femmes (15 % c. 18 % dans l'ensemble du Québec) alors que le taux d'incapacité des hommes de la région est similaire à celui du Québec (16 % c. 15 %).

Tout comme dans l'ensemble du Québec, les incapacités les plus fréquentes dans la région sont celles liées à la mobilité (8 %), à l'agilité (8 %), à l'audition (5 %) et aux activités intellectuelles ou à la santé mentale (4,1 %). Près de 62 % de la population ayant une incapacité présente une incapacité légère et 38 %, une incapacité modérée ou grave, ce qui est similaire aux proportions observées au Québec (respectivement 61 % et 39 %).

¹ L'abréviation « c. » signifie contre.

- ***Les femmes et les aînés, plus souvent en situation de dépendance en raison de leur incapacité***

L'indice de désavantage lié à l'incapacité permet de mesurer l'impact de celle-ci sur la réalisation des activités quotidiennes et sur l'exercice des rôles sociaux. Cet indicateur porte donc sur les conséquences sociales de l'incapacité (le désavantage) plutôt que sur ses conséquences fonctionnelles (l'incapacité, la nature et la gravité). Selon cet indice, 44 % des personnes ayant une incapacité dans la région vivent une situation de dépendance (légère, modérée ou forte) dans la réalisation des activités quotidiennes et domestiques (soins personnels, tâches ménagères, préparation des repas, faire les courses, etc.), 34 % sont sans dépendance, mais néanmoins limitées dans l'activité principale (à l'école, au travail ou à la maison) ou dans d'autres activités (loisirs, sports, à la maison ou dans les déplacements sur de longs trajets) alors que 23 % ne sont pas désavantagées malgré la présence d'une incapacité. À titre comparatif, dans l'ensemble du Québec, 45 % des personnes avec incapacité vivent une situation de dépendance, 35 % sont sans dépendance, mais néanmoins limitées dans l'activité principale ou dans d'autres activités et 20 % ne sont pas désavantagées malgré la présence d'une incapacité.

Dans la région, plus de la moitié des femmes avec incapacité (54 %) vivent une situation de dépendance (légère, modérée ou forte) alors que 35 % des hommes ayant une incapacité vivent une situation semblable. L'indice de désavantage varie aussi selon l'âge : 70 % des aînés vivent une situation de dépendance comparativement à 30 % des personnes de 15 à 64 ans. En fait, 42 % des hommes et 45 % des personnes de 15 à 64 ans avec incapacité sont sans dépendance, mais limités dans les activités.

État de santé et de bien-être

Cette section vise à décrire l'état général de santé de la population ayant une incapacité. Deux des trois indicateurs retenus sont des autoévaluations de l'état de santé physique et mentale. Le troisième, l'indice de détresse psychologique, permet d'estimer la présence d'états dépressifs ou anxieux, de certains symptômes d'irritabilité et de problèmes cognitifs chez les individus.

- ***Une perception plus négative de l'état de santé physique...***

Lorsqu'elles comparent leur état de santé à celui des personnes de leur âge, 44 % des personnes ayant une incapacité estiment leur état de santé comme étant moyen ou mauvais, ce qui est supérieur à la proportion observée au Québec, soit 36 %. C'est parmi les aînés qu'on observe la proportion la plus

élevée de personnes évaluant négativement leur état de santé, avec un taux de 56 % comparativement à 40 % au Québec. Parmi la population sans incapacité, seulement 7 % évaluent ainsi leur état de santé physique dans la région et 6 % au Québec.

- ***Mais une perception un peu moins négative de la santé mentale***

Dans la région, 15 % des personnes estiment que leur santé mentale est moyenne ou mauvaise alors que dans l'ensemble du Québec, la proportion est de 17 %. D'autre part, seulement 5 % des personnes sans incapacité de la région considèrent leur santé mentale comme étant moyenne ou mauvaise. C'est parmi les aînés avec incapacité qu'on observe la proportion la plus élevée de personnes qui estiment ainsi leur santé mentale, soit 19 % (c. 11 % au Québec).

- ***Autant de détresse psychologique que dans l'ensemble du Québec***

Environ 28 % des personnes ayant une incapacité se classent au niveau élevé de l'indice de détresse psychologique, tout comme dans l'ensemble du Québec. Cette proportion est de 16 % chez les personnes sans incapacité. Parmi la population avec incapacité de la région, la détresse psychologique touche particulièrement les femmes et les personnes de 15 à 64 ans chez qui 32 % et 29 % respectivement se classent au niveau élevé de cet indice (c. respectivement 31 % et 35 % au Québec).

Profil linguistique et caractéristiques socioculturelles

Le profil linguistique et les caractéristiques socioculturelles sont considérés comme des éléments importants lors de l'intégration sociale des personnes dans une société. La connaissance des langues, entre autres, est une ressource importante de communication avec la population « majoritaire » ainsi qu'un atout supplémentaire, notamment en matière d'emploi. La connaissance des autres caractéristiques socioculturelles nous invite à mieux prendre en compte la diversité culturelle de la population ayant une incapacité.

- ***Un profil linguistique et socioculturel majoritairement francophone***

Dans la région, 80 % des personnes ayant une incapacité ne connaissent que le français, 14 % connaissent le français et l'anglais alors que 4,8 % ne connaissent que l'anglais. Enfin, 2,0 % des personnes ayant une incapacité ne connaissent ni le français ni l'anglais. Le profil régional est ainsi très majoritairement francophone. À titre comparatif, dans l'ensemble du Québec, 60 % des personnes ayant

une incapacité ne connaissent que le français, 30 % connaissent le français et l'anglais, 8 % ne connaissent que l'anglais alors que 2,3 % ne connaissent ni le français ni l'anglais.

Seulement 1,2 % des personnes ayant une incapacité possèdent un statut d'immigrant alors que dans l'ensemble du Québec, c'est 11 % qui ont un tel statut. De plus, 24 % des personnes avec incapacité déclarent avoir une origine ethnique autre que française ou britannique comparativement à 29 % au Québec.

Ressources économiques

Les données fournies ont pour but de cerner le profil économique de la population des personnes avec incapacité. Plusieurs indicateurs ont été retenus : 1) des indicateurs permettant de connaître le niveau de revenu individuel et du ménage, les sources de ces revenus (emploi, transferts gouvernementaux ou autres) ; 2) des indicateurs reliés à la pauvreté ou au faible revenu, puis enfin ; 3) des indicateurs permettant d'évaluer les dépenses associées à l'incapacité et la couverture de ces dépenses. Les personnes ayant une incapacité sont généralement défavorisées sur le plan économique par rapport au reste de la population ; cette situation économique défavorable constitue ainsi un obstacle majeur à leur intégration dans la société.

- ***Dans la région, un revenu total moyen supérieur chez les hommes, mais inférieur chez les femmes***

Le revenu total moyen des hommes avec incapacité est supérieur à celui observé dans l'ensemble du Québec (18 649 \$ c. 17 758 \$) alors qu'il est inférieur chez les femmes (11 045 \$ c. 12 696 \$). Toutefois, il faut souligner que le revenu total moyen des personnes sans incapacité de la région demeure supérieur à celui des personnes avec incapacité, tant pour les femmes (16 693 \$ c. 11 045 \$) que pour les hommes (33 116 \$ c. 18 649 \$). Soulignons aussi que le revenu des femmes avec incapacité ne représente que 59 % de celui des hommes avec incapacité.

- ***Plus de la moitié du revenu provient de transferts gouvernementaux***

Tout comme dans l'ensemble du Québec, un peu plus de la moitié du revenu des personnes ayant une incapacité provient de transferts gouvernementaux² (respectivement 54 % et 52 %) alors que l'autre moitié provient de revenus d'emploi (36 %) ou d'autres revenus (10 %). En comparaison, le revenu des personnes sans incapacité dans la région se compose principalement de revenus d'emploi (81 %).

- ***Un peu plus de personnes vivent dans un ménage considéré comme pauvre, particulièrement les femmes et les aînés***

La population avec incapacité compte une proportion légèrement plus élevée de personnes vivant dans un ménage considéré comme pauvre ou très pauvre que celle de l'ensemble du Québec (32 % c. 30 %). Cette pauvreté touche davantage les femmes (41 %) et les personnes de 65 ans et plus (51 %) alors qu'au Québec, les taux sont respectivement de 32 % et 29 %. À titre comparatif, c'est 12 % des personnes sans incapacité de la région qui vivent dans un ménage considéré comme très pauvre ou pauvre.

Environ 62% des personnes ayant une incapacité ont un revenu total inférieur à 15 000 \$ dans la région comme dans l'ensemble du Québec alors que chez les personnes sans incapacité de la région, c'est 37 % qui ont un tel revenu. Par ailleurs, les femmes avec incapacité sont plus nombreuses que les hommes dans cette situation, tant dans la région (71 % c. 54 %) que dans l'ensemble du Québec (69 % c. 56 %).

- ***Moins souvent sous le seuil de faible revenu...***

Toutefois, la proportion de personnes avec incapacité vivant sous le seuil de faible revenu est moins importante (32 %) que dans l'ensemble du Québec (41 %). Cette proportion n'est que de 13 % chez les personnes sans incapacité. Encore ici, les femmes de la région sont, en proportion, plus nombreuses que les hommes avec incapacité à vivre sous le seuil de faible revenu (36 % c. 30 %).

² Tels que la pension de sécurité de la vieillesse et le supplément de revenu garanti, les prestations de la Régie des rentes du Québec ou du Régime de pensions du Canada, les prestations d'assurance-emploi, les prestations fiscales fédérales pour enfants et les autres revenus provenant de sources publiques.

- ***Mais aussi nombreuses à se considérer pauvres***

Lorsqu'elles comparent leur situation financière à celle des personnes de leur âge, 37 % des personnes avec incapacité de la région se considèrent pauvres ou très pauvres. Cette proportion est comparable à celle observée dans l'ensemble du Québec (38 %). Il est toutefois nécessaire de souligner que parmi la population avec incapacité de la région, les hommes et les aînés sont, en proportion, les plus nombreux à se considérer pauvres ou très pauvres avec des taux respectifs de 39 %. La perception de la situation financière est meilleure chez les personnes sans incapacité alors que 21 % s'estiment pauvres ou très pauvres (c. 23 % au Québec).

Enfin, près de 63 % des personnes ayant une incapacité qui se considèrent pauvres ou très pauvres perçoivent être dans cette situation depuis déjà cinq ans et plus en comparaison de 61 % au Québec. Cette proportion est de 48 % chez les personnes sans incapacité de la région et de l'ensemble du Québec.

- ***Moins d'insécurité alimentaire que dans l'ensemble du Québec***

Dans la région, 10 % des personnes ayant une incapacité (11 % des hommes et 10 % des femmes) vivent l'une ou l'autre des trois situations d'insécurité alimentaire (monotonie du régime, restriction de l'apport alimentaire ou incapacité d'offrir des repas équilibrés aux enfants) comparativement à 15 % dans l'ensemble du Québec (16 % des hommes et 14 % des femmes). Seulement 4,8 % des personnes sans incapacité de la région sont dans la même situation.

- ***Un peu plus de personnes ont eu des dépenses occasionnées par leur incapacité...***

Parmi les personnes ayant une incapacité, 42 % ont eu des dépenses occasionnées par leur incapacité en comparaison de 40 % dans l'ensemble du Québec. Les personnes ayant une incapacité modérée ou grave ont eu, en proportion, plus souvent de telles dépenses que celles ayant une incapacité légère (56 % c. 34 %), tout comme dans l'ensemble du Québec (52 % c. 32 %).

- ***Mais peu d'entre elles reçoivent des compensations complètes***

Seulement 13 % des personnes qui ont eu des dépenses occasionnées par leur incapacité (42 %) ont été remboursées complètement par un régime privé d'assurance ou par un programme gouvernemental (c. 15 % au Québec). D'ailleurs, près de la moitié des personnes ayant une incapacité (45 %) bénéficient

d'une assurance privée couvrant les dépenses associées aux soins de santé comparativement à 37 % au Québec.

Enfin, 14 % des personnes avec incapacité reçoivent des prestations, une pension ou de l'aide financière à cause de leur incapacité, ce qui est le même taux que celui observé dans l'ensemble du Québec. Ce genre d'aide est plus fréquemment obtenue par les personnes ayant une incapacité modérée ou grave que par celles ayant une incapacité légère (25 % c. 7 %).

Soulignons pour terminer que 95 % des personnes ayant une incapacité déclarent ne pas avoir demandé de crédit d'impôt pour personnes handicapées (c. 92 % au Québec), entre autres, parce que le ministère du Revenu n'a pas reconnu la gravité de l'incapacité (37%), parce qu'elles ne se croyaient pas admissibles (26 %) ou encore parce qu'elles ne savaient pas que cela existait (13 %).

Ressources familiales et relations sociales

La famille et les proches jouent un rôle essentiel en assurant un soutien social à la personne ayant une incapacité. En fait, les recherches ont démontré qu'il existe un lien entre l'entourage social d'une personne et sa santé : les individus ayant des relations intimes satisfaisantes offrent une meilleure résistance à la maladie. L'entourage social fait donc partie des ressources environnementales immédiates dont la personne bénéficie.

▪ *Moins de solitude et d'isolement que dans l'ensemble du Québec*

La proportion de personnes avec incapacité vivant seules est moins élevée dans la région que dans l'ensemble du Québec (19 % c. 24 %). Il n'en demeure pas moins que ces personnes sont près de trois fois plus nombreuses à vivre seules que les personnes sans incapacité (19 % c. 7 %).

La population ayant une incapacité de la région compte aussi plus de personnes mariées ou vivant en union de fait (64 % c. 54 % au Québec), moins de personnes veuves, séparées ou divorcées (20 % c. 26 % au Québec) et moins de célibataires (16 % c. 21 %). Cependant, il importe de souligner que les personnes avec incapacité de la région sont trois fois plus susceptibles d'être veuves, séparées ou divorcées que les personnes sans incapacité (20 % c. 7 %). De plus, en comparaison des hommes avec incapacité, les femmes avec incapacité sont plus nombreuses à être veuves, séparées ou divorcées (29 % c. 12 %) et moins nombreuses à être mariées ou à vivre en union de fait (58 % c. 70 %).

Enfin, les femmes de 15 ans et plus avec incapacité sont moins nombreuses que celles sans incapacité à avoir des enfants à la maison (33 % c. 51 %). On observe la même situation dans l'ensemble du Québec (24 % c. 44 %).

- ***Un meilleur soutien social que dans l'ensemble du Québec...***

Près de 21 % des personnes ayant une incapacité se classent au niveau faible de l'indice de soutien social, ce qui est inférieur à la proportion observée au Québec, soit 27 %. Chez les personnes sans incapacité, cette proportion est de 16 %. La situation est davantage préoccupante chez les personnes de 15 à 64 ans avec incapacité où le quart (25 %) se situent au niveau faible de l'indice de soutien social. Cette proportion demeure toutefois inférieure à celle observée au Québec, soit 31 %.

- ***Et une vie sociale considérée comme plus satisfaisante***

D'autre part, 16 % des personnes avec incapacité sont insatisfaites de leur vie sociale. La proportion est de 22 % dans l'ensemble du Québec. La même insatisfaction ne touche que 10 % des personnes sans incapacité.

Activités de la vie quotidienne

Les activités de la vie quotidienne sont celles qui concernent directement la personne. Il s'agit des activités de base (nutrition ou continence) ou d'autres activités ayant trait au corps (bain, habillage, toilette ou transfert du lit au fauteuil) de même que les activités instrumentales de la vie quotidienne ou domestique (achat de produits essentiels ou exécution de travaux ménagers courants). La réalisation de ces activités essentielles à la survie et à la sécurité des personnes peut être considérée comme un préalable à la participation à d'autres sphères de la vie sociale.

- ***Des besoins d'aide importants, principalement chez les femmes et les aînés***

Dans la région, 48 % des personnes ayant une incapacité ont besoin d'aide dans la réalisation de leurs activités quotidiennes alors que dans l'ensemble du Québec, le taux est de 50 %. C'est 92 % des personnes ayant besoin d'aide qui en reçoivent (c. 90 % au Québec). Toutefois, 34 % des personnes ayant besoin d'aide ont des besoins non comblés, soit parce qu'elles ne reçoivent pas d'aide ou qu'elles ont besoin d'aide additionnelle. Dans l'ensemble du Québec, la proportion est de 40 %.

Les femmes sont plus nombreuses que les hommes à avoir besoin d'aide dans la réalisation de leurs activités quotidiennes (58 % c. 38 %). Les personnes de 65 ans et plus sont également en plus grand nombre que les 15 à 64 ans à avoir besoin d'aide (72 % c. 35 %). Parmi les personnes ayant besoin d'aide, 14 % ont besoin d'aide personnelle, 34 % ont besoin d'aide pour les tâches domestiques et 41 %, pour les gros travaux ménagers.

Utilisation d'aides techniques

Il s'agit d'estimer le taux global d'utilisation des aides techniques parmi la population avec incapacité. Par aide technique, on entend une aide qui vise à corriger une déficience, à prévenir ou réduire une situation de handicap. Cette définition englobe tout appareil ou dispositif qui sert à ces fins, quel que soit le milieu dans lequel il est utilisé : domicile, institution, lieu de travail, lieu d'études, transport.

▪ ***Un taux d'utilisation moins élevé, notamment chez les femmes et les aînés***

En 1998, 27 % des personnes ayant une incapacité utilisent au moins une aide technique, ce qui représente une proportion inférieure à celle observée dans l'ensemble du Québec, soit 31 %. Les femmes sont moins nombreuses que les hommes à utiliser au moins une aide technique (25 % c. 29 %) alors qu'au Québec le taux d'utilisation est d'environ 30 %, tant chez les hommes que chez les femmes. Les aînés sont plus nombreux que les personnes de 15 à 64 ans à faire une telle utilisation (32 % c. 24 %), et il en est de même dans l'ensemble du Québec (44 % c. 23 %). Toutefois, soulignons que les aînés de la région sont, en proportion, nettement moins nombreux que ceux du Québec à utiliser une aide technique (32 % c. 44 %).

Ressources résidentielles

Cette section a pour but d'identifier le mode d'habitation des personnes avec incapacité de la région.

▪ ***La majorité des personnes avec incapacité sont propriétaires***

Dans la région de la Côte-Nord, 66 % des personnes ayant une incapacité sont propriétaires, 22 % sont locataires et 13 % ont un autre mode d'habitation. Il s'agit d'un portrait très différent de celui observé dans l'ensemble du Québec où 44 % sont propriétaires, 46 % sont locataires et 10 % ont un autre mode d'habitation.

Déplacements et transport

On y aborde les limitations et les difficultés rencontrées par les personnes ayant une incapacité dans leurs déplacements ainsi que le mode de transport le plus utilisé pour se rendre au travail. La situation du transport adapté y est également présentée.

- **6 % des personnes avec incapacité éprouvent de la difficulté à quitter la demeure**

Dans la région, 6 % personnes ayant une incapacité éprouvent de la difficulté à quitter la demeure, ce qui est inférieur à la proportion observée dans l'ensemble du Québec, soit 13 %. Parmi les personnes non confinées à la demeure, 5 % éprouvent de la difficulté à la quitter pour de courts trajets de moins de 80 km (c. 9 % au Québec) et 12 %, pour de longs trajets de 80 km et plus (c. 15 %).

Par ailleurs, 54 % des personnes avec incapacité non confinées à la demeure effectuent cinq déplacements locaux et plus au cours d'une période de sept jours, ce qui est plus élevé que la proportion observée au Québec (51 %).

- **Une plus grande utilisation de l'automobile, du camion ou de la fourgonnette en tant que conducteur pour se rendre au travail**

Pour se rendre au travail, les personnes ayant une incapacité sont plus nombreuses que celles de l'ensemble du Québec à utiliser une automobile, un camion ou une fourgonnette en tant que conducteur (73 % c. 66 %). Elles sont également en plus grand nombre à s'y rendre à pied (16 % c. 9 %). Cependant, l'utilisation du transport en commun ou du taxi y est beaucoup moins fréquente (4 % c. 16 %). À titre comparatif, 77 % des personnes sans incapacité de la région utilisent l'automobile, le camion ou la fourgonnette en tant que conducteur pour se rendre au travail, 3,0 % utilisent le taxi ou le transport en commun et 11 % s'y rendent à pied.

- **Le transport adapté : une moyenne de déplacements par personne plus élevée**

En 2000, 493 personnes ont été admises en transport adapté dans la région et un total de 69 706 déplacements ont été effectués. Chaque personne admise a donc fait, en moyenne, 141 déplacements durant l'année, soit 2,7 par semaine (en comparaison de 1,5 dans l'ensemble du Québec).

Près de 41 % de la clientèle admise présentait une déficience motrice ou organique et se déplaçait en fauteuil roulant (c. 36 % au Québec) et 15 % avait la même déficience en étant ambulateur (c. 30 %). La clientèle ayant une déficience intellectuelle était plus nombreuse à avoir utilisé le transport adapté que dans l'ensemble du Québec (41 % c. 25 %). D'autre part, seulement 1,9 % des déplacements ont été effectués par voiture-taxi (c. 43 % dans l'ensemble du Québec) tandis que ceux faits par minibus représentent 98 % des déplacements (c. 57 % au Québec).

Scolarisation et services éducatifs

Cette partie permet d'estimer la fréquentation des services de garde et des services scolaires de la population des moins de 25 ans ayant une incapacité ainsi que le niveau de scolarité de la population des personnes avec incapacité. On sait que cette dernière présente généralement une scolarité moins élevée que le reste de la population. Or, il est reconnu qu'une faible scolarité est souvent associée à de plus faibles niveaux de santé et de bien-être ainsi qu'à l'obtention d'emplois se situant au bas de l'échelle salariale, peu valorisants et qui présentent de plus grands risques d'accidents ou de maladies professionnelles.

▪ ***Une intégration en service de garde plus faible que dans l'ensemble du Québec***

En 2000-2001, 12 enfants handicapés étaient intégrés en service de garde dans la région de la Côte-Nord, ce qui représente 0,72 % des 1 700 enfants qui fréquentaient des services de garde la même année (c. 0,93 % dans l'ensemble du Québec).

▪ ***Une intégration en classe régulière plus élevée au primaire qu'au secondaire***

Au primaire, la proportion d'élèves handicapés par rapport à l'effectif scolaire total est de 2,0 % en 2001-2002, ce qui est plus élevé que la proportion observée dans l'ensemble du Québec (1,6 %). Cette proportion est de 1,6 % au niveau secondaire (c. 1,6 % au Québec).

Environ 58 % des élèves handicapés du niveau primaire sont en classe régulière en 2001-2002 alors que 42 % sont en classe spéciale. Au secondaire, c'est près de 74 % des élèves handicapés qui sont en classe spéciale alors que 26 % sont en classe régulière.

- ***Les 15 à 24 ans avec incapacité, plus nombreux à fréquenter l'école à temps plein que ceux de l'ensemble du Québec***

Près de 58 % des 15 à 24 ans avec incapacité fréquentent l'école à temps plein, ce qui est supérieur au taux observé dans l'ensemble du Québec (51 %). Fait à souligner, dans la région, les jeunes avec incapacité sont, en proportion, aussi nombreux à fréquenter l'école à temps plein que les jeunes sans incapacité (58 % c. 59 %). Par ailleurs, 40 % des 15 à 24 ans avec incapacité ne fréquentent pas l'école (c. 43 % au Québec) ; cette proportion est de 36 % chez les jeunes sans incapacité.

- ***Les personnes avec incapacité de la région, moins scolarisées que dans l'ensemble du Québec***

En général, les personnes ayant une incapacité sont moins scolarisées que celles de l'ensemble du Québec. En effet, 28 % ont moins de neuf ans de scolarité (c. 21 % au Québec) et 21 % ont complété des études postsecondaires (c. 28 %). De plus, près de 64 % des personnes avec incapacité se situent dans la catégorie de scolarité relative³ la plus faible alors qu'au Québec, 46 % se situent dans la même catégorie. Enfin, 35 % des personnes ayant une incapacité détiennent au moins un diplôme d'études secondaires ou un diplôme d'études professionnelles en comparaison de 52 % au Québec.

Il est toutefois important de souligner que, dans la région comme dans l'ensemble du Québec, les personnes ayant une incapacité demeurent moins scolarisées que celles ne présentant pas d'incapacité. En effet, elles sont plus nombreuses à avoir moins de neuf ans de scolarité (28 % c. 14 % des personnes sans incapacité) et à se situer au niveau le plus faible de la scolarité relative (64 % c. 51 %), mais moins nombreuses à détenir au moins un diplôme d'études secondaires ou un diplôme d'études professionnelles (35 % c. 58 %).

Vie active et participation au marché du travail

Cette section a pour objet de décrire la situation de la population avec incapacité au regard de leur participation au marché du travail. La participation au marché du travail représente une facette essentielle de l'intégration sociale des personnes ; elle procure l'indépendance financière, permet de contribuer à la vie de la collectivité et offre une opportunité d'avoir des interactions sociales régulières en dehors du foyer.

³ Rappelons que la scolarité relative correspond au niveau de scolarité d'un individu comparativement à la scolarité des personnes du même groupe d'âge et du même sexe.

- ***Une proportion moins élevée de retraités que dans l'ensemble du Québec***

Le statut d'activité habituel révèle l'activité principale des personnes de 15 ans et plus au cours des douze mois ayant précédé l'enquête. Ainsi, dans la région, 30 % des personnes ayant une incapacité sont à la retraite (c. 33 % au Québec), 27 % sont en emploi (c. 28 %), 20 % tiennent maison (c. 19 %), 16 % sont sans emploi (c. 15 %) et 7 % sont aux études (c. 6 %).

Par ailleurs, le statut d'activité habituel des personnes ayant une incapacité est passablement différent de celui des personnes sans incapacité dans la région. Ainsi, comparativement à ces dernières, elles sont, en proportion, deux fois moins nombreuses à être en emploi (27 % c. 61 %) et environ cinq fois plus nombreuses à être à la retraite (30 % c. 6 %).

- ***Près de la moitié de la population avec incapacité est inactive sur le marché du travail***

Le statut d'emploi permet de distinguer, parmi la population ayant des incapacités, les personnes en emploi, celles en chômage et celles ne faisant pas partie de la population active, soit les personnes inactives. Ainsi, 46 % des personnes ayant une incapacité sont inactives sur le marché du travail (c. 51 % au Québec), 46 % sont en emploi (c. 43 %) et 8 % sont en chômage⁴ (c. 6 %).

- ***Environ 57 % des personnes inactives se disent toutefois capables de travailler***

Dans la région, 43 % des personnes inactives sur le marché du travail se considèrent comme totalement incapables d'occuper un emploi ou de travailler dans une entreprise en raison de leur incapacité (c. 54 % dans l'ensemble du Québec) et 23 % se disent limitées dans leur capacité à travailler (c. 18 %). Enfin, 34 % des personnes inactives se considèrent capables de travailler sans limitations dues à leur incapacité (c. 28 %). Bref, environ 57 % des personnes inactives se considèrent capables de travailler, avec ou sans limitations dues à leur incapacité (c. 46 % dans l'ensemble du Québec).

⁴ Il est important de souligner que l'estimation de la proportion des personnes en chômage produite à partir de l'indicateur de statut d'emploi ne correspond pas au taux de chômage. Le premier indicateur donne une estimation de la proportion d'adultes en chômage parmi l'ensemble de la population de 15 à 64 ans (active et inactive) alors que le second, soit le taux de chômage, procure une estimation de la proportion de personnes en chômage parmi l'ensemble de la population active sur le marché du travail (en emploi et en chômage).

Pratique d'activités physiques et de loisir

Les activités physiques et de loisir sont deux aspects essentiels au regard de l'intégration sociale des personnes ayant une incapacité. Cette section présente des données quant à la pratique d'activités physiques et de loisir durant les heures de loisir chez les personnes avec incapacité de la région.

- ***Un taux de pratique d'activités physiques de loisir similaire à celui de l'ensemble du Québec...***

Le taux de pratique d'activités physiques de loisir des personnes ayant une incapacité est presque identique à celui de l'ensemble du Québec (66 % c. 65 %). Les hommes avec incapacité affichent un taux plus élevé (70 % c. 67 %) alors que les femmes avec incapacité sont moins nombreuses que celles du Québec à pratiquer de telles activités durant les heures de loisir (61 % c. 63 %).

Enfin, 33 % pratiquent des activités physiques de loisir plus de deux fois par semaine en comparaison de 31 % dans l'ensemble du Québec. Les personnes sans incapacité de la région sont, quant à elles, plus nombreuses à pratiquer de telles activités plus de deux fois par semaine (42 % c. 33 % des personnes avec incapacité).

- ***Mais un plus faible taux de pratique d'activités de loisir, notamment chez les aînés***

Dans la région, 68 % des personnes ayant une incapacité pratiquent des activités de loisir autres que physiques, ce qui est inférieur à la proportion observée dans l'ensemble du Québec, c'est-à-dire 72 %. Les hommes avec incapacité affichent un taux de pratique plus faible que celui du Québec (68 % c. 72 %) et il en est de même chez les femmes (67 % c. 73 %). Notons que le taux de pratique des aînés est, dans la région, beaucoup plus faible que dans l'ensemble du Québec (51 % c. 64 %).

Conclusion

Les données rapportées dans ce portrait statistique de la Côte-Nord montrent que la prévalence des incapacités y est, globalement, un peu plus faible, sauf pour les aînés qui présentent un taux d'incapacité nettement supérieur à celui observé dans l'ensemble du Québec. Sur le plan des ressources économiques, la région se distingue sur plusieurs aspects. Ainsi, le revenu total moyen des hommes y est supérieur alors qu'il est inférieur chez les femmes. Également, on y observe une proportion légèrement plus élevée de personnes qui vivent dans un ménage considéré comme pauvre. Toutefois, moins d'entre elles vivent sous le seuil de faible revenu ou vivent une situation d'insécurité alimentaire.

En ce qui concerne la scolarisation, l'écart négatif persiste entre les personnes ayant ou non une incapacité. Cependant, il faut souligner que les personnes avec incapacité de la région présentent une scolarisation plus faible que celles de l'ensemble du Québec. Sur le plan de la participation au marché du travail, mentionnons que près de la moitié des personnes ayant une incapacité sont inactives sur le marché du travail bien que 57 % d'entre elles se considèrent capables de travailler, avec ou sans limitations dues à leur incapacité.

Enfin, la situation des femmes avec incapacité dans la région est difficile. D'abord, précisons qu'en plus de présenter un profil moins favorable que les femmes sans incapacité, celles-ci affichent également une situation souvent désavantageuse par rapport aux hommes avec incapacité. Par exemple, les femmes vivent plus d'isolement que les hommes. Elles sont aussi plus souvent en situation de dépendance en raison de leur incapacité et ont, par conséquent, plus fréquemment besoin d'aide dans la réalisation de leurs activités quotidiennes. Les femmes ayant une incapacité sont, en outre, défavorisées sur le plan des ressources économiques et du travail.

**Portrait statistique de la population avec incapacité
– Région de la Côte-Nord – 2003
Faits saillants**

Les résultats présentés dans ces faits saillants sont tirés du *Portrait statistique de la population avec incapacité – Région de la Côte-Nord – 2003* publié par l'Office des personnes handicapées du Québec. Les données proviennent de l'*Enquête québécoise sur les limitations d'activités 1998* réalisée par l'Institut de la statistique du Québec.

Le traitement et l'interprétation de ces données sont la responsabilité de l'Office des personnes handicapées du Québec.

Cette publication est produite par la Direction de la recherche, du développement et des programmes et par la Direction des communications de l'Office des personnes handicapées du Québec.

Ce document peut être obtenu sur demande en médias substituts.

La version intégrale de ce portrait est disponible sur le site Web de l'Office.

1 800 567-1465
Téléscripteur : 1 800 567-1477
statistique@ophq.gouv.qc.ca
www.ophq.gouv.qc.ca